



## Conditions générales de vente

### 1. Désignation

Le **STUDIO DES ARTS DECO** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du design (notamment architecture d'intérieur, décoration, visuel merchandising).

Son siège social est fixé au 146 boulevard Maiesherbes – 75017 Paris.

Le **STUDIO DES ARTS DECO** conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises, en distanciel et en présentiel, en centre de formation ou sur site client.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du **STUDIO DES ARTS DECO**.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue du **STUDIO DES ARTS DECO** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétences.

### 2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le **STUDIO DES ARTS DECO** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

### 3. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Le **STUDIO DES ARTS DECO** n'est pas assujéti à la TVA.

Commande de formation passée par un client entreprise :

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre du **STUDIO DES ARTS DECO**.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » au **STUDIO DES ARTS DECO**.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par le **STUDIO DES ARTS DECO** au **Client**.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas au **STUDIO DES ARTS DECO** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le **STUDIO DES ARTS DECO** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Commande de formation passée par un client particulier:

En cas de financement personnel du stagiaire, le règlement de la formation est étalé en plusieurs échéances. Le stagiaire, après un délai de quatorze jours de rétractation à compter de la signature du contrat de formation, effectue un premier versement à l'inscription d'un montant correspondant à 30% de la somme totale due par le stagiaire. Le paiement du solde est échelonné sur la durée de la formation.

Dans le cadre, un escompte de 5% sur le montant total TTC de la formation est applicable en cas de règlement intégral du montant dû dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date de facturation.

Cet escompte est facultatif et ne constitue en aucun cas une dérogation aux modalités d'échelonnement prévues au contrat de formation.



En cas de financement par un **OPCO** ou par Pôle emploi, il appartient au stagiaire d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être transmis au **STUDIO DES ARTS DECO** au moment de l'inscription.

Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas au **STUDIO DES ARTS DECO** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le **STUDIO DES ARTS DECO** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans tous les cas :

Toute somme non payée à l'échéance entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux de 10 % du montant TTC dû. Le **STUDIO DES ARTS DECO** se réserve également le droit de suspendre l'exécution de ses prestations jusqu'au règlement complet.

#### **4. Annulation, absence ou interruption d'une formation par le client**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par le **STUDIO DES ARTS DECO**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation du **STUDIO DES ARTS DECO** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Annulation par le client entreprise :

En cas de résiliation de la convention de formation par le **client entreprise** à moins de 30 jours francs avant le début de l'action de formation, le **client entreprise** s'engage au versement de 50% du montant global de la prestation à titre de dédommagement. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturée au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'**OPCO**.

En cas d'annulation de la participation à une action de formation financée par un **OPCO**, les sommes dues par le **client entreprise** lui seront facturées directement.

En cas de participation partielle à l'action de formation, la totalité de la prestation sera due par le **client entreprise**.

En cas de retrait ou de diminution de la part de financement de l'**OPCO** dû à la participation incomplète du ou des participants à l'action de formation, la totalité de la prestation sera facturée et due par le **client entreprise**.

Annulation par le client particulier :

Si le **client particulier** est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. En revanche, la totalité du coût de la formation est exigible lors d'une rupture du contrat non justifiée, en cas d'absence d'une force majeure dûment reconnue.

En cas de renoncement par le **client particulier** à l'exécution de la formation après le délai de rétractation, le **client particulier** s'engage au versement de cent pour cent (100%) du prix de la prestation à titre de dédommagement.

En cas de participation partielle à l'action de formation, sauf cas de force majeure dûment reconnu, la totalité du coût de la formation sera due par le **client particulier**.

En cas de retrait ou de diminution de la part de financement de l'organisme financeur tiers dû à la participation incomplète du **client particulier** à l'action de formation, la totalité de la prestation sera facturée et due par le **client particulier**.

#### **5. Annulation par l'organisme de formation**

Le **STUDIO DES ARTS DECO** a la faculté d'annuler ou de reporter tout stage de formation ne réunissant pas un nombre suffisant de participants et ce jusqu'à 3 jours calendaires avant son démarrage.

Dans ce cas, le **client** sera intégralement remboursé des sommes versées.

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'action de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au contractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L.6354-1).

#### **6. Horaires**

Les locaux du **STUDIO DES ARTS DECO** accueillent les **Stagiaires** de 09h00 à 18h00.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

#### **7. Effectif**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.



Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés au **STUDIO DES ARTS DECO** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le **STUDIO DES ARTS DECO** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

## **8. Devis et attestation**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par le **STUDIO DES ARTS DECO** au **Client**.

Pour valider l'inscription, un contrat de formation sera adressé au **Client**. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à au **STUDIO DES ARTS DECO** par courrier postal.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre le **STUDIO DES ARTS DECO**, l'**OPCO** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, le **STUDIO DES ARTS DECO** remet une attestation de fin formation au **Stagiaire**. Une attestation d'assiduité pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

## **9. Obligations et force majeurs**

Dans le cadre de ses prestations de formation, le **STUDIO DES ARTS DECO** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

Le **STUDIO DES ARTS DECO** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au **STUDIO DES ARTS DECO**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du **STUDIO DES ARTS DECO**.

## **10. Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le **STUDIO DES ARTS DECO** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord express du **STUDIO DES ARTS DECO**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## **11. Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## **12. Confidentialité et communication**

Le **STUDIO DES ARTS DECO**, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le **STUDIO DES ARTS DECO** au **Client**.

Le **STUDIO DES ARTS DECO** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par le **STUDIO DES ARTS DECO** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise le **STUDIO DES ARTS DECO** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.



### **13. Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du **STUDIO DES ARTS DECO**.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, le **STUDIO DES ARTS DECO** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

### **14. Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et le **STUDIO DES ARTS DECO** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.